92B5458

VERLOR
Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.560.000 €
Siège social : 187 rue du Temple – 75003 PARIS
RCS PARIS B 385 190 533

PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 25 JANVIER 2007

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
07 MAI 2007
41244

L'an deux mille sept,

Le 25 janvier à 12 heures,

Les actionnaires de la Société VERLOR, Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.560.000 €, divisé en 39.000 actions, de 40 € chacune, entièrement libérées, ayant son siège social au 187 rue du Temple – 75003 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 385 190 533 (la ***Société***), se sont réunis en Assemblée Générale (l'***Assemblée***), au 148 rue de l'Université – 75007 Paris, dans les locaux de la société CDC Capital Investissement.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance, tant en son nom propre qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François NEUKIRCH en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société MARC ORIAN, représentée par Monsieur Bertrand GUIGON, actionnaire de la Société, est désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

La société RNGW, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant adressé un formulaire de vote par correspondance réunissent plus du quart du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le président déclare la séance ouverte et rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur François NEUKIRCH de son poste de membre de Président et membre du Conseil d'Administration de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président et membre du Conseil d'Administration de la Société ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- Le rapport du directoire ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société.

Il précise que le projet des résolutions proposées à l'Assemblée a été adressé avec les convocations et les autres documents énumérés ci-dessus tenus à disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui en donne acte et reconnaît la validité de la présente Assemblée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée donne acte au Conseil d'Administration de ce que les délais légaux concernant tant la convocation de l'Assemblée que l'information des actionnaires n'ont pas été respectés.

Néanmoins, les actionnaires indiquent avoir été pleinement informés des résolutions qui leur sont proposées et s'estiment ainsi en mesure de valablement délibérer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Ayant pris connaissance de la lettre aux termes de laquelle Monsieur François NEUKIRCH indique son intention de démissionner de ses fonctions de Président et membre du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, l'Assemblée prend acte et accepte cette démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de procéder à la nomination d'un nouveau Président et membre du Conseil d'Administration de la Société. Conseil d'Administraton et Dreceur Général

Est nommé Président et membre du Directoire de la Société Monsieur Bertrand GUIGON, né le 28 février 1965 à Rennes (35), de nationalité française, demeurant 16 rue de l'Abbé Carton – 75014 Paris.

Monsieur Bertrand GUIGON ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Bertrand GUIGON a d'ores et déjà déclaré accepter d'exercer les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette nomination prendra effet à l'issue de la présente réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicités, y compris tous dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

LE PRESIDENT
Monsieur François
NEUKIRCH

LE SECRETAIRE
La société MARC ORIAN
Monsieur Bertrand GUIGON